

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

25321538

Déposé
26-03-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/03/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0473823026

Nom(en entier) : **REX Panels & Profiles**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue du Mont des Carliers(BL) 4
: 7522 Tournai**Objet de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION,
AUTRES MODIFICATIONS)Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires dressé par
Maître David INDEKEU, Notaire à Bruxelles, le 13 mars 2025, ce qui suit:

xxxxx

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée décide :

- a. d'augmenter le capital à concurrence de douze millions cinq cent mille euros (12.500.000,00 €) pour le porter de deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille euros (2.885.000,00 €) à quinze millions trois cent quatre-vingt-cinq mille euros (15.385.000,00 €), sans création d'actions nouvelles;
- b. de procéder séance tenante à la souscription en espèces à ladite augmentation de capital, au prix global de douze millions cinq cent mille euros (12.500.000,00 €) avec libération intégrale au moment de la souscription par l'actionnaire unique, la société anonyme « **RECTICEL** ».

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

INTERVENTION - SOUSCRIPTION - LIBERATION.Et à l'instant est ici intervenu l'actionnaire unique, la société anonyme « **RECTICEL** », plus amplement qualifiée ci-avant et représentée comme il est dit ci-avant.

Laquelle intervenante, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède et reconnu avoir connaissance des statuts de la société, a déclaré souscrire en espèces à ladite augmentation de capital au prix global de douze millions cinq cent mille euros (12.500.000,00 €) et aux conditions mentionnées en la première résolution qui précède.

La présidente nous a déclaré et requis d'acter que ladite augmentation de capital a été intégralement souscrite et libérée et que le montant global de cette libération, s'élevant à douze millions cinq cent mille euros (12.500.000,00 €) est déposé au compte spécial ouvert au nom de la société à la banque BNP Paribas Fortis – numéro de compte

Une attestation bancaire justifiant ce dépôt demeurera ci-annexée (annexe 2).

CONSTATATION

La présidente constate que suite à la réalisation de l'augmentation de capital qui précède, le capital est porté à quinze millions trois cent quatre-vingt-cinq mille euros (15.385.000,00 €).

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée décide de modifier comme suit l'article 5 des statuts pour y indiquer le nouveau montant du capital :

Article cinq - Capital.

Le capital est fixé à quinze millions trois cent quatre-vingt-cinq mille euros (15.385.000,00 €), représenté par trois mille huit cent vingt-cinq (3.825) actions sans désignation de valeur nominale. Déposé en même temps une expédition de l'acte du 13 mars 2025, 1 procuration, 1 attestation bancaire et le texte coordonné des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

David INDEKEU, Notaire.